

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE) n°2015/830

Huile essentielle BIO HELICHRYSE ITALIENNE - INSPHY FLACON COMPTE GOUTTE 10 ML

Date de : première version : 06.11.2018 dernière révision : N.A.

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom Commercial HUILE ESSENTIELLE BIO HELICHRYSE ITALIENNE 10 ML

Numéro d'enregistrement (REACH) La substance est exemptée de l'obligation d'enregistrement –

Tonnage. 289-918-2

 Numéro CE
 289-918-2

 Numéro CAS
 8023-95-8

Autres moyens d'identification

Nom botanique Helichrysum italicum

Nom INCI HELICHRYSUM ITALICUM FLOWER OIL

Code article HEB HEL 0010

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes SU21 : utilisation par des consommateurs : ménages privés (= public

général = consommateurs)

PC39 : cosmétiques, produits de soins personnels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INSPHY SAS

15 RUE DU RESERVOIR - CS 40001

34680 SAINT GEORGES D'ORQUES- FRANCE

Téléphone: +33 (0)4 67 10 71 13 Fax: +33 (0)4 67 10 71 11

E-mail: catherine.py@insphy.com; sylvie.peres@insphy.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence Austria : +431 406 43 43

Belgium: +070 245 245 (7/7 24/24)

Bulgaria: +359 2 9154 409

Czech republic: +420 224 919 293, +420 224 915 402

Denmark: 82 12 12 12

Estonia: tel nationally 16662, from abroad (+372) 626 93 90 Finland: (09) 471 977 (direct) or (09) 4711 (exchange)

France: + 33 (0)1 45 42 59 59 (7/7 24/24)

Germany : 030/19240 Hungary : +36 1 476 6464

Ireland: 01 8092566 or 01 8379964

Lithuania: 370 5 236 20 52 ou 370 687 53 378

Malta: 2545 0000

Netherlands: 030-2748888

New zealand: 0800 764 766 or 0800 611 116

Norway: + 47 810 20 050 Portugal: 808 250 143 Romania: 021.318.36.06 Slovakia: 421 2 5477 4166 Spain: + 34 91 562 04 20 Sweden: 112 ou 08-331231 United kingdom: +44 7769893997

USA: 1-800-222-1222

Imprimé le 20/03/2019 14:38 P a g e 1 | 12



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE) n°2015/830

Huile essentielle BIO HELICHRYSE ITALIENNE - INSPHY FLACON COMPTE GOUTTE 10 ML

Version: 1.0 du 06.11.2018 Date d'application : 01/12/2018

dernière révision : N.A. Date de : première version : 06.11.2018

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classe et catégorie de danger			Mention de danger		
Flam. Liq. 3	Cat. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.		
Asp. Tox. 1	Cat. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.		
Skin Irrit. 2	Cat. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.		
Skin Sens.1	Cat. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
Eye Irrit. 2	Cat. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
Aquatic Acute 1	Cat.1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.		
Aquatic Chronic 1	Cat. 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		

Remarques: Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

Informations complémentaires

Il est tenu compte également des indications tirées de publications spécialisées et des indications détenues par l'entreprise et par ses fournisseurs.

Autres dangers : Voir les préconisations concernant le stockage des produits classés.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement Pictogramme(s) de danger

Danger

GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

Mention(s) de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée. H315

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H410

Conseils de prudence

Conseils de prudence – généralités
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Page 2|12 Imprimé le 20/03/2019 14:38



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE) n°2015/830

Huile essentielle BIO HELICHRYSE ITALIENNE - INSPHY FLACON COMPTE GOUTTE 10 ML

Version: 1.0 du 06.11.2018 Date d'application: 01/12/2018

dernière révision : N.A. Date de : première version : 06.11.2018

Conseils de prudence – prévention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nue/des surfaces chaudes – Ne pas P210

fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P261

P264 Se laver les mains soigneusement après utilisation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence – intervention
P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P331 NE PAS faire vomir.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence - stockage

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef. Conseils de prudence – élimination

Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ P501

internationale.

Exigences supplémentaires d'étiquetage

Fermeture de sécurité pour enfants oui Indication de danger détectable au toucher

Composants dangereux pour l'étiquetage Néryl Acétate, alpha-Pinène, bêta-Caryophyllène, d-

Limonène, bêta-Pinène, Linalol, Nérol, Géraniol.

Dérogations aux obligations d'étiquetage

Etiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement : Danger









H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Contient: Néryl Acétate, alpha-Pinène, bêta-Caryophyllène, d-Limonène, bêta-Pinène, Linalol, Nérol, Géraniol.

2.3 **Autres dangers**

Allergènes (suivant Annexe III du Règlement (CE) N°1223/2009): d-Limonène (<=5.00%), Linalol (<=5.00%), alpha-Terpinène (<=0.50%), gamma-Terpinène (<=0.50%), Terpinolène (<=0.50%).

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

Substances

Substance UVCB: composition de la substance UVCB à la section 3.2.

Numéro CE 289-918-2 Numéro CAS 8023-95-8

Page 3|12 Imprimé le 20/03/2019 14:38



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE) n°2015/830

Huile essentielle BIO HELICHRYSE ITALIENNE - INSPHY FLACON COMPTE GOUTTE 10 ML

Version: 1.0 du 06.11.2018

Date de : première version : 06.11.2018

Date d'application : 01/12/2018 dernière révision : N.A.

3.2 Mélanges

Description du mélange

Description du i	9		
N° CAS : 141-12-8	Néryl Acétate	20 500/	
N°EINECS : 205-459-2	Aquatic Chronic 3, H412 – Skin Irrit. 2, H315 – Skin Sens. 1B, H317	20-50%	
	alpha-Pinène		
N° CAS : 80-56-8 N°EINECS : 201-291-9	Flam. Liq. 3, H226 - Acute Tox. 4, H302 - Asp. Tox. 1, H304 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1B, H317 - Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410.	20-50%	
N° CAS : 87-44-5	bêta-Caryophyllène	5-10%	
N°EINECS : 201-746-1	Asp. Tox. 1, H304 – Skin Sens. 1B, H317	3-10%	
N° CAS : 5989-27-5	d-Limonène		
N°EINECS : 227-813-5	Flam. Liq. 3, H226 - Asp. Tox. 1, H304 – Skin Irrit. 2, H315 – Skin Sens. 1B, H317 – Aquatic Acute 1, H400 – Aquatic Chronic 1, H410	5-10%	
N° CAS : 127-91-3	Bêta-Pinène		
N°EINECS : 204-872-5	Flam. Liq. 3, H226 - Asp. Tox. 1, H304 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1B, H317 - Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410.	1-5%	
N° CAS : 79-92-5	Camphène		
N°EINECS : 201-234-8	Eye Irrit. 2, H319 – Aquatic Acute 1, H400 – Aquatic Chronic 1, H410 – Flam. Sol. 2, H228	1-5%	
N° CAS : 78-70-6	Linalol	- 1-5%	
N°EINECS : 201-134-4	Eye Irrit. 2, H319 – Skin Irrit. 2, H315 – Skin Sens. 1B, H317	1-5%	
N° CAS : 106-25-2	Nérol	1-5%	
N°EINECS : 203-378-7	Eye Dam. 1, H318 – Skin Irrit. 2, H315 – Skin Sens. 1B, H317		
N° CAS : 562-74-3	Terpinène 4-ol	- 1-5%	
N°EINECS : 209-235-5	Acute Tox. 4, H302 - Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315	1-0/0	
N° CAS : 106-24-1	Géraniol	0,1-1%	
N°EINECS : 203-377-1	Eye Dam. 1, H318 – Skin Irrit. 2, H315 – Skin Sens. 1, H317	U, I - 1 70	

Remarques : Pour le texte intégral des mentions de danger H, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Eloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise, ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

Imprimé le 20/03/2019 14:38 P a g e 4 | 12



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE) n°2015/830

Huile essentielle BIO HELICHRYSE ITALIENNE - INSPHY FLACON COMPTE GOUTTE 10 ML

Date de : première version : 06.11.2018 dernière révision : N.A.

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Risque d'ædème pulmonaire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Extincteurs à gaz carbonique (CO2) ou à poudre (classe ABC), extincteurs à mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Production possible de fumées toxiques en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées. Utiliser un masque si nécessaire. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : l'eau au lieu d'étouffer a tendance à alimenter le feu. Les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu est alors accélérée. Pour éteindre un feu naissant à base d'huile essentielle, utiliser un extincteur spécifique à poudre ABC (ou équivalent). Si le feu n'est pas important, on peut l'étouffer par recouvrement à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (ex : chiffon, toison). Recueillir le produit répandu (sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel)

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux absorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Equipement de protection individuelle : voir rubrique 8.

Matières incompatibles : voir rubrique 10.

Considérations relatives à l'élimination : voir rubrique 13.

Imprimé le 20/03/2019 14:38 P a g e 5 | 12



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE) n°2015/830

Huile essentielle BIO HELICHRYSE ITALIENNE - INSPHY FLACON COMPTE GOUTTE 10 ML

Date de : première version : 06.11.2018 dernière révision : N.A.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Eviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Eviter le contact, ne pas inhaler les vapeurs chaudes, ne pas ingérer en l'état, utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Garder dans le conteneur d'origine (verre). Le conteneur vide retient des résidus de produit, ne pas le réutiliser. Bien refermer après usage pour éviter l'évaporation ou le déversement. Eviter de rejeter dans l'environnement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

• Atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Pas de risque à température ambiante. Protéger du rayonnement solaire.

· Risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire.

Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible des produits chimiques.

Considération des autres conseils

• Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

• Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR). Verre brun ou inox.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser la ventilation locale par aspiration.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

• Mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Imprimé le 20/03/2019 14:38 P a g e 6 | 12



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE) n°2015/830

Huile essentielle BIO HELICHRYSE ITALIENNE - INSPHY FLACON COMPTE GOUTTE 10 ML

Date de : première version : 06.11.2018 dernière révision : N.A.

Mesures de protection diverses

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

	_		_	-4	
Α	S	D	е	Ct	

Etat physique Liquide

Couleur Incolore à rouge Odeur Fruitée, foin

Autres paramètres physiques et chimiques

pH (20°C)

Point de fusion

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point d'éclair

non applicable

non disponible

non disponible

+ 52°C

Taux d'évaporation (butyl acetate = 1) non disponible

Inflammabilité non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité non disponible
Pression de vapeur à 25°C non disponible
Densité de vapeur (air = 1) non disponible
Densité relative à 20°C 0.880-0.920

Densité relative à 20°C Solubilités

Hydrosolubilité Insoluble Solubilité alcool (20°C en g/l) Soluble

Coefficient de partage : n-octanol/eau (log Po/w) non disponible Température d'auto-inflammabilité non disponible

Température de décomposition non disponible Viscosité <= 20.5 mm²/s

Viscosité <= 20,5 mm²/s (cinématique)
Propriétés explosives non disponible

Limites d'explosivité inférieures et supérieures non disponible Propriétés comburantes non disponible

9.2 Autres informations

Indice de réfraction à 20°C 1.465-1.49

Imprimé le 20/03/2019 14:38 P a g e 7 | 12



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE) n°2015/830

Huile essentielle BIO HELICHRYSE ITALIENNE - INSPHY FLACON COMPTE GOUTTE 10 ML

Version : 1.0 du 06.11.2018 Date d'application : 01/12/2018

Date de : première version : 06.11.2018 dernière révision : N.A.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Comburants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Réactivité

Toxicité aigüe non classé

HE IMMORTELLE ABIO (8023-95-8)		
DL50 orale rat	4400 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg	
alpha-Pinene (80-56-8)		
DL50 orale	3500 mg/kg de poids corporel	
Geraniol (106-24-1)		
DL50 orale	3600 mg/kg de poids corporel	
Linalool (78-70-6)		
DL50 orale	2790 mg/kg de poids corporel	
Nerol (106-25-2)		
DL50 orale	4500 mg/kg de poids corporel	
Terpinene 1 ol 4 (4-carvomenthenol) (562-74-3)		
DL50 orale	1300 mg/kg de poids corporel	
DL50 voie cutanée	2500 mg/kg de poids corporel	

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales non classé.

Cancérogénicité non classé.

Toxique pour la reproduction non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non classé

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Viscosité, cinématique : <= 20.5 mm²/s

Imprimé le 20/03/2019 14:38 P a g e 8 | 12



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE) n°2015/830

Huile essentielle BIO HELICHRYSE ITALIENNE - INSPHY FLACON COMPTE GOUTTE 10 ML

Date d'application : 01/12/2018

Version : 1.0 du 06.11.2018

Date de : première version : 06.11.2018 dernière révision : N.A.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Danger pour le milieu aquatique selon le règlement (CE) n°1272/2008



Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et biodégradabilité

 Des données ne sont pas disponibles.

 12.3 Potentiel de bioaccumulation

 Des données ne sont pas disponibles.

 12.4 Mobilité dans le sol

 Des données ne sont pas disponibles.
 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

 Des données ne sont pas disponibles.

 12.6 Autres effets néfastes
 Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Récupération ou régénération des solvants.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux ; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

9 EXTRAITS AROMATIQUES ES (alpha-Pinene), 3, III, POLLUANT DANGEREUX POUR RONNEMENT	Extracts, aromatic, liquid UN 1169 Extracts, aromatic, liquid (alpha- Pinene), 3, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
9 EXTRAITS AROMATIQUES ES (alpha-Pinene), 3, III, POLLUANT DANGEREUX POUR	Extracts, aromatic, liquid UN 1169 Extracts, aromatic, liquid (alpha- Pinene), 3, III, ENVIRONMENTALLY
9 EXTRAITS AROMATIQUES ES (alpha-Pinene), 3, III, POLLUANT DANGEREUX POUR	UN 1169 Extracts, aromatic, liquid (alpha- Pinene), 3, III, ENVIRONMENTALLY
9 EXTRAITS AROMATIQUES ES (alpha-Pinene), 3, III, POLLUANT DANGEREUX POUR	UN 1169 Extracts, aromatic, liquid (alpha- Pinene), 3, III, ENVIRONMENTALLY
ES (alpha-Pinene), 3, III, POLLUANT DANGEREUX POUR	Pinene), 3, III, ENVIRONMENTALLY
	3
\\ 2	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	III
eux pour l'environnement : Oui t marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui

Imprimé le 20/03/2019 14:38 P a g e 9 | 12



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE) n°2015/830

Huile essentielle BIO HELICHRYSE ITALIENNE - INSPHY FLACON COMPTE GOUTTE 10 ML

Date de : première version : 06.11.2018 dernière révision : N.A.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

• Transport par voie terrestre (ADR)

Code de classification	F1
Dispositions spéciales	601, 640E
Quantités limitées	5L
Quantités exceptées	E1
Code restriction tunnel	D/E
Numéro d'identification danger	30

Transport par voie maritime (IMDG)

Dispositions spéciales	223,955
Quantités limitées	5L
Quantités exceptées	E1
N°FS (feu)	F-E
N°FS (déversement)	S-D
Catégorie de chargement	Α
Polluant marin/Dangereux pour l'environnement	Oui

Transport aérien (IATA)

Dispositions spéciales	A3
Quantités limitées	10L
Quantités exceptées	E1

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

HE HELICHRYSE ITALIENNE BIO n'est pas sur la liste Candidate REACH.

HE HELICHRYSE ITALIENNE BIO n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Le contenu de la FDS est régi par l'article 31 du règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (CE) 2015/830 du 28 Mai 2015.

Il s'agit de la première version de FDS pour ce produit.

Signification des abréviations et des acronymes

	<u> </u>
Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DL50	Quantité d'une matière, administrée en une seule fois, qui cause la mort de 50 % d'un groupe d'animaux

Imprimé le 20/03/2019 14:38 P a g e 10 | 12



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE) n°2015/830

Huile essentielle BIO HELICHRYSE ITALIENNE - INSPHY FLACON COMPTE GOUTTE 10 ML

Version: 1.0 du 06.11.2018

Date de : première version : 06.11.2018

Date d'application : 01/12/2018

dernière révision : N.A.

	d'essai
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INCI	International Nomenclature of Cosmetic Ingredients (Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques)
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité.
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "MARine POLlutant")
N° CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
N° ONU	Numéro d'identification à 4 chiffres des marchandises dont le transport est réglementé. Les codes ONU sont définis par le comité d'experts des Nations Unies pour le transport des matières dangereuses (Commitee of Experts on the Transport of Dangerous Good)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies
UVCB	Substance à composition variable ou inconnue (acronyme anglais)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)
WGK	Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class under German Federal Water Management Act)

Principales références bibliographiques et sources de données

Service règlementaire du fournisseur de la substance en conformité avec le règlement 1272/2008 du 16 décembre 2008 modifiant le règlement (CE) n°1907/2006, le Guidance on the compilation of safety data sheets (ECHA – Draft October 2010).

Procédure de classification - Méthodes utilisées pour l'évaluation des données

Propriétés physiques et chimiques : la classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé/dangers pour l'environnement : la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des classes et catégories de danger (Règlement (CE) n°1272/2008)

Abr.	Description des abréviations utilisées
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable cat. 3
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables, cat. 2
Acute Tox. 4	Toxicité aigüe par voie orale cat. 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration cat.1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée cat. 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaire graves/irritation oculaire, cat. 1

Imprimé le 20/03/2019 14:38 P a g e 11 | 12



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE) n°2015/830

Huile essentielle BIO HELICHRYSE ITALIENNE - INSPHY FLACON COMPTE GOUTTE 10 ML

Version: 1.0 du 06.11.2018

Date de : première version : 06.11.2018

Date d'application : 01/12/2018

dernière révision : N.A.

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire cat. 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée cat.1	
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, cat. 1B	
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - danger aigu cat.1	
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique - danger chronique cat. 1	
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique – Danger chronique cat. 3	

Liste des mentions de danger (Règlement (CE) n°1272/2008)

Code	Texte intégral
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires

Ce document a été établi conformément au règlement (UE) 2015/830 de la commission du 28 mai 2015 et la classification déterminée conformément aux critères de classification établis par le règlement (CE) 1272/2008 du parlement et du conseil du 16 décembre 2008, à partir des données disponibles sur la (les) substance(s) ou le mélange concerné(es) par le document à sa date d'édition.

Les informations fournies dans ce document ont pour but d'assurer la sécurité relative à la manipulation, l'utilisation, la transformation, le stockage, le transport, l'élimination lors de la mise sur le marché de la substance ou du mélange. Ces informations sont susceptibles d'être invalides si la substance ou le mélange concerné par le document est employé(e) pour un autre usage que celui mentionné à la section 1 dudit document.

Le destinataire de cette fiche de données de sécurité est responsable de sa transmission dans la chaîne d'approvisionnement en aval.

Imprimé le 20/03/2019 14:38 P a g e 12 | 12